

SECRETARIAT DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES

Le Secrétariat, qui a été créé en 1990, est chargé de la planification, de la répartition et de la gestion des ressources du Ministère. Il donne aussi son appui au nouveau Conseil de gestion des programmes composé des trois sous-ministres d'AECEC.

Il a réorganisé les ressources en fonction des décisions prises lors de l'Examen ministériel, et il a mis en oeuvre des stratégies afin de se conformer aux mesures de compression annoncées par le ministre des Finances dans le budget de février 1991.

Le Secrétariat a établi des niveaux de référence pluriannuels que les divers secteurs doivent utiliser dans la gestion et la planification des ressources en 1991-1992 et après, et il a élaboré un processus permettant de déléguer plus de pouvoirs dans ce domaine aux sous-ministres adjoints.

Il a en outre aidé les gestionnaires du Ministère à obtenir des fonds supplémentaires du Conseil du Trésor en vue de mener à bien des projets tels que le nouveau Plan quinquennal de l'immigration.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTION DE LA VÉRIFICATION ET DE L'ÉVALUATION

Dans le but d'améliorer la qualité d'ensemble de la gestion, le Bureau de l'inspecteur général a évalué les pratiques de gestion dans un certain nombre de missions à l'étranger. Il a par ailleurs fait des enquêtes spéciales à la demande de la haute direction.

À la suite de l'Examen ministériel, les fonctions de vérification et d'évaluation ont été regroupées au sein de la même unité qui relève de l'Inspecteur général. Trente-deux missions ont été soumises à une vérification interne dans les domaines des services de gestion, de l'immigration et du commerce. L'on a en outre mené huit vérifications de systèmes et de processus de gestion à l'administration centrale, ainsi que deux vérifications spéciales, à la demande de la direction.

Le programme des Relations culturelles internationales a été soumis à l'évaluation. Les agents d'évaluation du Ministère, avec le concours de ceux de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), se sont penchés sur la décentralisation de l'Agence, et un deuxième rapport annuel (pour 1990) a été présenté au Conseil du Trésor.

Tant les employés du Bureau de l'inspecteur général que ceux de la Direction de la vérification et de l'évaluation ont collaboré à l'Examen ministériel et à la mise en oeuvre ultérieure de ses recommandations.

FINANCES, SERVICES ADMINISTRATIFS ET BUDGET

La Direction générale des finances et des services administratifs centraux est chargée de tous les aspects de la gestion financière, à savoir : politique financière, systèmes et formation; planification, analyse et déclaration financières; comptabilité, contrôle des engagements et autres services financiers; conseils, contrôle et déclaration de tous genres en ce qui concerne les marchés de services; services de locaux à l'administration centrale; données relatives à l'inventaire des ressources à l'administration centrale et soutien logistique approprié. L'une des responsabilités premières de la Direction générale consiste à faire rapport sur le rendement réel en fonction des budgets dressés au Ministère.

Le Ministère a confirmé sa décision de standardiser les systèmes financiers à accès direct et de les installer dans ses missions dans le monde entier. Un projet pilote a été mené à bien à San Francisco et à Los Angeles. Suite au succès qu'il a connu, la mise en oeuvre d'autres systèmes à accès direct se poursuivra au cours des quatre prochaines années. Entre-temps, le Ministère fournit aux missions de petits systèmes sur ordinateur personnel; au mois de mars 1991, 78 % des missions disposaient d'un tel système. Le Ministère continue à accorder une haute priorité à la formation financière du personnel en poste à l'étranger. Deux cours ont été dispensés à l'intention des comptables des missions, et un nouveau cours a été offert aux agents d'administration.

On a terminé la conception d'un nouveau système de comptabilité analytique pour la répartition des ressources, le recouvrement des coûts, et le calcul du coût de mise en oeuvre des programmes et des nouvelles initiatives ministérielles. La Direction générale a également élaboré un nouveau système de comptabilité et de contrôle pour la gestion des années-personnes; il sera mis en oeuvre en 1991-1992.

Pour parer à des problèmes de fonctionnement et donner suite aux résultats des vérifications, on a restructuré la fonction de comptabilité de façon à l'aligner davantage sur les opérations en concentrant les différentes activités dans des directions distinctes. Dans une telle structure, chaque activité devrait pouvoir être exécutée au moment opportun, avec le maximum d'exactitude et dans le respect des principes et pratiques de comptabilité. De nombreux projets ont été entrepris, en particulier la modernisation de la caisse et la mise au point d'un bon système comptable servant à gérer les avances. Par ailleurs, les demandes de remboursement des frais de déplacement, les dépôts de recettes, le recouvrement